COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS **MORNANTAIS** Le Clos Fournereau CS 40107 69440 MORNANT

# EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 17/11/2023 Reçu en préfecture le 17/11/2023 Publié le

# DU REGISTRE DES DEL ID. 269-246900740-20231114-CC\_2023\_147-DE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2023-147

L'an deux mille vingt-trois

Le quatorze novembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation: 8 novembre 2023

Nombre	de	mem	bres	:
--------	----	-----	------	---

En exercice 37

**Présents** 25

Votes 32

#### PRESENTS:

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

#### **ABSENTS / EXCUSES:**

Arnaud SAVOIE, Magali BACLE, Raphaëlle GUERIAUD, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET

## **PROCURATIONS:**

Luc CHAVASSIEUX donne procuration à Anik BLANC Françoise TRIBOLLET donne procuration à Stéphanie NICOLAY Jean-Luc BONNAFOUS donne procuration à François PINGON Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID Pascale CHAPOT donne procuration à Renaud PFEFFER Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN Cyprien POUZARGUE donne procuration à Séverine SICHE-CHOL

SECRETAIRE DE SEANCE : Marilyne SEON

Rapporteur: Monsieur Olivier BIAGGI, Vice-Président délégué à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse

Vu l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,

Vu le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 portant sur les missions des Relais Petite Enfance,

Vu la circulaire de la CNAF n° 26-89 du 27 juin 1989, portant sur l'accueil des jeunes enfants par les assistantes maternelles,

## PETITE ENFANCE

\*\*\*\*\*

Vu la circulaire de la CNAF n° 2021-014 du 1er décembre 2021 portant sur les Relais Petite Enfance,

Renouvellement de l'agrément du Relais **Petite Enfance Itinérant** Intercommunal 0-6 ans par la CAF

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) liant l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour la période 2023-2027 signée le 10 juillet 2023,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00004 du 1er juin 2021 et notamment sa compétence en matière de Petite enfance,

Vu la délibération n° 055/19 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2019 actant le renouvellement d'agrément des RAMI intercommunaux pour les 0-6 ans pour une durée de 4 ans.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 7 novembre 2023,

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le



Le Président, Renaud PFEFFER

Considérant le bilan des 4 dernières années du précédent agrément, réalisé avec les partenaires Petite Enfance du territoire (assistants maternels, la cadre référente du jeune enfant de la PMI, les élus du groupe de travail Petite Enfance) et la conseillère technique de la CAF du Rhône, qui a démontré l'importance et la qualité du travail effectué au sein des Relais Petite Enfance Itinérants de la Copamo,

Considérant qu'il devient nécessaire de fusionner les 2 Relais Assistants Maternels Itinérants (RAMI) en raison d'un bénéfice financier et d'une simplification de la gestion administrative,

Considérant que les Relais Assistants Maternels (RAM) sont devenus des Relais Petite Enfance (RPE) en vertu des dispositions de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021,

Considérant que le guichet unique fait dorénavant parti des missions des Relais Petite Enfance et doit donc être intégré à celles-ci,

Un nouveau projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal 0-6 ans pour les 5 années à venir a été proposé aux partenaires et a reçu un avis favorable de la part de la CAF du Rhône.

Au regard des bilans présentés, du projet de fonctionnement, de la prise en compte des modifications à apporter, la CAF du Rhône propose de renouveler l'agrément du Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal 0-6 ans pour une durée de 5 ans.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 123
Notifié ou publié
le 12.123.
Le Président

**APPROUVE** le renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance Itinérant intercommunal 0-6 ans avec les modifications mentionnées ci-dessus, pour une durée de 5 ans par la CAF du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 17 NOVEMBRE 2023 RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

